



BAR LE DUC

Plan Local d'Urbanisme

P.A.D.D.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Vu pour être annexé à la Délibération
du 28 Septembre 2006 approuvant
le Plan Local d'Urbanisme



P.O.S. approuvé le 18 Août 1982
1ère révision du P.O.S. approuvée le 11 février 1998
1ère modification le 29 Mai 1990,
2ème modification du P.O.S. le 28 Juin 2001
3ème modification du P.O.S. le 06 Septembre 2004.

P.L.U. prescrit le 3 février 2005

Dossier du P.L.U. réalisé par :



63, rue des sources
10 150 CHARMONT SOUS BARBUISE
Tél 03.25.40. 05. 90. - Fax 03.25 40. 05. 89
E-mail: perspectives.urbanisme@wanadoo.fr

20 Rue Ernest Bradfer - BP 82
55002 BAR-LE-DUC Cedex
Tél 03.29.77.32.00 - Fax 03.29.77.32.01
E-mail : pomgeometre@club-internet.fr.



SOMMAIRE

Préambule	1
A/ L'élaboration du P.A.D.D - Contexte réglementaire	
B/ Le P.A.D.D. de BAR-Le-DUC - Contexte d'élaboration	
C/ Les objectifs du P.A.D.D	
Le projet communal.....	6
1 - Organiser de façon durable le territoire	7
2 - Valoriser le cadre urbain et le rendre attractif	10
3 - Dynamiser l'activité économique et la formation	13
4 - Pérenniser les services à la population	16
5 - Faciliter la mobilité dans la ville	18

PREAMBULE

Le Maire, avec son équipe municipale, a engagé fin 2002 une démarche de Projet Urbain (P.U.) qui procède d'une volonté et d'une ambition clairement affichée : conforter Bar-Le-Duc dans une dynamique de croissance afin de fixer voire d'augmenter sa population et d'améliorer l'attractivité, la notoriété et l'image de la ville.

Pour mieux se positionner par rapport aux territoires voisins, le P.U. s'appuie sur les nombreux atouts incontestables de Bar-Le-Duc : un patrimoine architectural, urbain et culturel remarquable et reconnu – un statut de ville chef lieu à revendiquer – un potentiel touristique à exploiter – une opportunité historique : l'arrivée du TGV Est Européen en Meuse.

Pour répondre aux enjeux de son territoire, le Conseil Municipal de Bar-le-Duc a décidé de réviser son plan d'occupation des sols (P.O.S.) et de le transformer en plan local d'urbanisme (P.L.U.).

La démarche et la procédure de PLU ont donné l'occasion aux élus de se pencher sur les problématiques rencontrées à Bar-Le-Duc et sur les opportunités à saisir. Ce moment de réflexion partagée a été l'occasion de dessiner les contours (et le contenu) d'un projet de territoire qui mêle ambition et réalisme, développement et aménagement, à court et long termes.

L'article R. 123-1 du Code de l'Urbanisme introduit depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 la notion de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) alors que son contenu est explicité à l'article R. 123-3.

A/ L'élaboration du P.A.D.D. Contexte réglementaire

1 / Rappel des objectifs et de la définition du P.A.D.D :

A partir des éléments de synthèse du rapport de présentation, les élus doivent définir des objectifs d'organisation, de protection et de mise en valeur ou de développement de la commune, c'est à dire **exprimer un projet global pour le territoire.**

Le P.A.D.D doit être l'énoncé de la politique générale de la commune sur les thèmes qui touchent à l'organisation de l'espace communal ou qui peuvent avoir une incidence sur celle-ci. Il doit être conçu comme l'expression directe de la municipalité devant la population. Il sera ensuite traduit dans le règlement et ses documents graphiques et éventuellement complété par des orientations d'aménagement sectorielles.

2 / Définition d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (Article R 123-3)

« Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable **définit**, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement. »

Dans ce cadre, il peut préciser :

- 1° les mesures de nature à préserver les centres villes et les centres de quartiers, les développer ou en créer de nouveaux,
- 2° les actions et opérations relatives à la restructuration ou à la réhabilitation d'îlots, de quartiers ou de secteurs, les interventions destinées à lutter contre l'insalubrité et à restructurer, restaurer ou réhabiliter des îlots ou des immeubles,
- 3° les caractéristiques et le traitement des rues, sentiers piétonniers et pistes cyclables et des espaces et ouvrages publics à conserver, à modifier ou à créer,
- 4° les actions et opérations d'aménagement de nature à assurer la sauvegarde de la diversité commerciale des quartiers ;
- 5° les conditions d'aménagement des entrées de ville en application de l'article L.111-1-4,
- 6° les mesures de nature à assurer la préservation des paysages.

3 / Le P.A.D.D. : un Projet :

Le P.A.D.D., projet traitant de la globalité de la ville, est un projet d'ouverture qui impose une évolution des mentalités : il requiert une approche globale (la ville est une réalité complexe) et durable. Cette approche doit se construire autour d'un maximum de dialogue partenarial et de la concertation.

Il s'agit d'aboutir à un projet collectif.

Le PADD exprime une vision multidimensionnelle et prospective

Il faut concevoir une dynamique urbaine qui intègre des dimensions multi-sectorielles. Cette vision globale doit donc s'inscrire dans une démarche concertée entre les différents partenaires (autorités compétentes en matière de transports, de logements...) et la population auprès de laquelle il faut tenter de recueillir un consensus le plus large possible.

L'élaboration du P.A.D.D. ne pourra se concevoir que par étapes concertées permettant de dégager un consensus sur le devenir du territoire.

L'ambition de donner un caractère prospectif au document d'urbanisme communal qui auparavant était réglementaire, doit s'accompagner d'un changement dans les méthodes de travail.

Un projet de territoire peut engager la commune sur le long terme, aussi il est nécessaire d'associer pour son élaboration les personnes concernées afin d'aboutir à un projet partagé et légitimé.

4 / Le P.A.D.D. se construit en plusieurs phases :

Phase 1 : traitement du diagnostic

Le diagnostic (rapport de présentation du P.L.U.) qui recense l'ensemble des atouts et faiblesses de la commune concernant l'ensemble des composantes urbaines (population, habitat, économie, espaces verts, voirie, transports...) sert de base de dialogue et de fixation des problématiques sur l'espace urbain.

Phase 2 : finalisation du projet

Les débats et échanges permettent de faire « mûrir » le projet et de le rendre fécond.

Présentation finale du P.A.D.D. avec un justificatif qui permet d'argumenter sur les perspectives envisagées et leur mise en oeuvre (moyens et phasage dans le temps). Le projet de territoire se conçoit donc de façon spatiale, temporelle et matérielle.

5 / Conclusion :

Le P.A.D.D. se conçoit comme **une action globale et négociée** pour assurer un développement et un aménagement durable articulant l'ensemble des composantes urbaines.

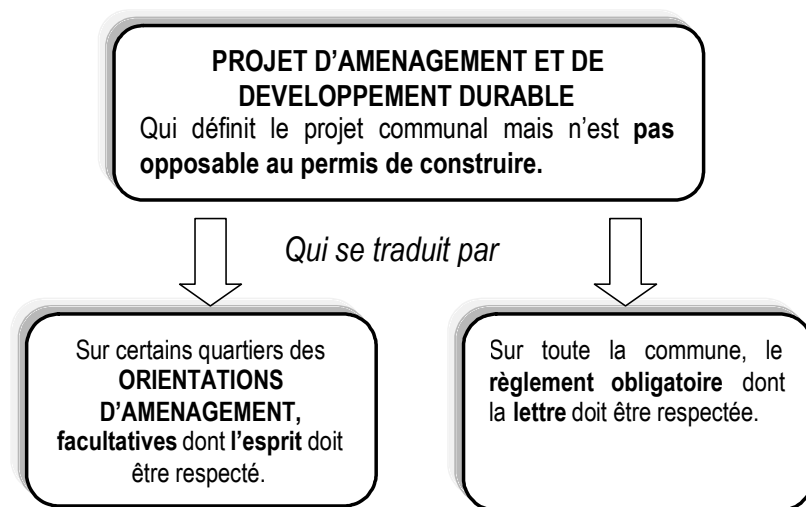
Depuis la loi Urbanisme et Habitat, le P.A.D.D. n'est plus opposable au permis de construire (en revanche les orientations d'aménagement et le règlement doivent être cohérents avec lui).

Le Projet d'Aménagement et Développement Durable fruit de la réflexion menée en titre du Projet Urbain a désormais pour fonction exclusive de présenter concrètement le projet communal pour les années à venir. C'est un document simple, accessible à tous les citoyens, qui permet un débat clair en Conseil municipal.

Le P.A.D.D. garde une place capitale :

- La démarche de P.U. et l'élaboration du PADD avant la définition des règles techniques sont une garantie de qualité,
- Le débat en Conseil municipal sur ce projet communal est une garantie de démocratie,

Il est la clé de voûte (le cadre de référence) du P.L.U. : les parties du P.L.U. qui ont une valeur juridique (orientations d'aménagement et règlement) doivent être cohérentes avec lui.



Le P.A.D.D. de Bar-le-Duc précise donc dans le respect des principes formalisés aux articles L. 110 et L.121 .1, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, afin de :

- Trouver notamment un équilibre entre renouvellement urbain et extension maîtrisée de l'agglomération d'un côté, et préservation des espaces et des paysages naturels (objectif de développement durable) de l'autre,
- Assurer la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale l'habitat, avec une réelle quantification des besoins présents et futurs,
- Garantir une utilisation économe et équilibrée des espaces, la maîtrise des déplacements, la préservation de la qualité du cadre de vie, la protection du patrimoine, la réduction des nuisances et des risques.

Le présent document énonce donc les grandes orientations d'aménagement et de développement qui sous-tendent et structurent le projet de territoire de la ville.

B/ Le P.A.D.D. de BAR-le-DUC

Contexte d'élaboration

1 / Les atouts :

Bar-le-Duc bénéficie d'atouts incontestables sur lesquels elle doit capitaliser pour se différencier. La Ville de Bar-le-Duc peut s'enorgueillir d'un **patrimoine architectural, urbain et culturel remarquable**, reconnu au plan national (secteur sauvegardé, label Ville d'Art et d'Histoire, plan local d'éducation artistique ...). C'est un atout dont la Ville doit tirer profit pour favoriser ses ambitions. Le patrimoine de Bar-le-Duc est riche et diversifié puisqu'il s'étend de l'époque médiévale à l'ère industrielle et concerne les édifices et espaces tant publics que privés. Sa valorisation passe par des actions sur le patrimoine architectural et environnemental (restauration, réhabilitation lourde, transformation d'usage de certains bâtiments, embellissement des espaces publics, plan lumière, etc).

Le statut de **ville chef-lieu** est une force pour Bar-le-Duc car la cité dispose d'un large panel de services et d'équipements qui s'adresse à une population dépassant le territoire communal. Bien que le développement économique ne soit pas une compétence communale directe, la Ville de Bar-le-Duc entend jouer son rôle de pôle structurant en développant l'attractivité par la création de nouveaux espaces économiques.

Grâce à un cadre urbain de qualité, cohérent et lisible, Bar-le-Duc possède un **potentiel de développement touristique** qu'il conviendra de traduire en produits touristiques porteurs de retombées économiques et vecteur d'attractivité et d'image.

L'arrivée du TGV en Meuse devrait constituer un véritable enjeu pour le territoire. L'opportunité de capter de nouvelles populations est à saisir pour Bar-le-Duc qui se situera à 1 h 40 de Paris en TGV et à moins d'une heure des métropoles régionales en TER.

2 / Les contraintes :

Des contraintes certaines qu'il faut modeler pour en tirer profit. Les **réserves foncières peu nombreuses** dans un cadre environnemental sensible et une géographie contraignante autorisent un développement limité de zones d'habitat pavillonnaire (qu'elles soient diffuses ou en lotissements). Tenant compte des difficultés liées à sa configuration et à sa sensibilité paysagère, la ville doit pouvoir envisager un développement nécessaire dans le cadre d'une maîtrise harmonieuse et cohérente de son urbanisation.

En termes d'offres immobilières elle doit être en mesure de proposer à la population des produits diversifiés correspondant aux besoins exprimés.

Cela concerne tant l'expression d'une offre foncière nouvelle pour l'accueil de nouveaux programmes de constructions dans un cadre urbain maîtrisé (ZAC Fédération) que la poursuite des différentes actions de réhabilitation mises en place sur le territoire en direction du parc de logements existants (OPAH, Codécom, campagnes de ravalement).

Un tissu urbain découpé en lanières par la voie ferrée, la voie de contournement, le cours de l'Ormain, le canal de la Marne au Rhin, rend difficile la continuité urbaine et, a favorisé un **cloisonnement des différents quartiers**. Une réflexion doit être menée pour améliorer les liaisons inter - quartiers et faciliter tout type de circulation intramuros.

Que ce soit par la route ou par la voie ferrée, les **entrées de ville doivent être affirmées davantage**.

Des aménagements qualitatifs devront être envisagés en fonction des modifications apportées aux accès de la Ville.

C/ Les objectifs du P.A.D.D

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) a pour objectif global d'exploiter au mieux les atouts de la cité afin de conforter sa position dans l'armature urbaine départementale et régionale tout en assurant un aménagement urbain de qualité visant à permettre un développement sur le long terme dans un espace sensible et limité.

Dans l'organisation territoriale meusienne, Bar-le-Duc constitue le pôle urbain principal apte à structurer le développement d'un territoire relativement large, le sud meusien.

Dans ce département bipolaire (Verdun/Bar-le-Duc), Bar-le-Duc joue un rôle important dans le territoire du Sud meusien et doit mieux affirmer son statut de ville chef lieu.

Dans ce cadre, la stratégie de développement durable de la ville s'articule autour des cinq orientations suivantes :

- Organiser de façon durable le territoire
- Valoriser le cadre urbain et le rendre attractif
- Dynamiser l'activité économique et la formation
- Pérenniser les services à la population
- Faciliter la mobilité dans la ville

Ces différentes orientations sont bien entendu interdépendantes et se complètent les unes, les autres. Elles répondent aux objectifs énoncés par les élus dans le projet urbain et repris dans le lancement de la démarche de P.L.U. Elles prennent en compte les enjeux de la cité et de son territoire d'influence tout en tenant compte des contraintes et des servitudes qui affectent le ban communal.

Le P.A.D.D. procède ainsi d'une vision globale et cohérente et s'inscrit dans la durée pour s'adapter aux mutations des conditions socio-économiques, urbaines ou environnementales. Il se doit donc de ne pas être complètement figé afin de préserver des marges de manoeuvre aux élus qui ont en charge les affaires communales, voire intercommunales. Ainsi, tout en respectant les orientations générales définies dans le présent document, les actions et opérations qui en découlent peuvent le cas échéant être complétées ou réajustées. Par ailleurs, le P.A.D.D. n'établi pas un programme strict de mise en oeuvre avec un phasage précis ou un ordre de priorité entre les orientations.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de Bar-le-Duc servira de base à l'établissement du plan du zonage et du règlement qui constituent les autres pièces maîtresses du P.L.U.



LE PROJET COMMUNAL



1 - Organiser de façon durable le territoire

RAPPEL

La Ville de BAR-LE-DUC labellisée "Ville d'Art et d'Histoire" peut s'enorgueillir d'un patrimoine architectural, urbain et culturel remarquable, dont une grande partie est classé en secteur sauvegardé.

*C'est un atout dont la Ville est consciente et qu'elle souhaite valoriser, tant sur le plan urbanistique que touristique. Mais il serait réducteur, compte tenu de la diversité urbaine et patrimoniale de BAR-LE-DUC, de se limiter au quartier Renaissance de la Ville Haute. BAR-LE-DUC est composée de quartiers qui possèdent des atouts indéniables en terme d'accueil de population, de services, de patrimoine urbain et d'intérêt touristique. C'est pourquoi il faut faire preuve d'ambition **en imaginant et développant un cadre urbain cohérent de qualité, vivant et attractif.***

1.1 - Encourager les opérations de renouvellement urbain

Pour répondre aux nouvelles demandes, il faut sonder l'important réservoir foncier dans les délaissés du tissu urbain : friches, espaces en mutation, logements vacants. Le renouvellement urbain de BAR-LE-DUC doit satisfaire aux besoins du nouveau marché du logement.

Il faut néanmoins faire face à un paradoxe : d'une part, le désir d'augmenter la population, d'accueillir de nouveaux ménages et, d'autre part, la limitation du développement urbain dans les espaces disponibles autour de la ville.

En réalité, ce paradoxe n'est valable qu'avec une approche traditionnelle du développement urbain et de l'habitat : la croissance par zone d'habitat.

Aujourd'hui, les trajectoires résidentielles ne sont plus linéaires : les jeunes ménages qui entament leur vie dans le segment locatif pour investir dans un pavillon dès la naissance du second enfant est un schéma devenu obsolète. Désormais, les familles sont soumises aux phénomènes de séparation, de recomposition familiale. Les familles monoparentales augmentent de plus en plus et les typologies familiales se diversifient, avec le développement du célibat et la diminution de la taille des ménages. Aussi, les besoins d'habitat ont-ils évolué parallèlement à ces mutations sociologiques. Ils s'orientent vers davantage de modularité. Des bailleurs sociaux ont expérimenté de nouvelles formes d'habitat modulaire qui permettent d'adapter le logement à différents stades de la vie : décohabitation tardive, célibat prolongé, retraite, ...

A côté de ce désir de modularité, la qualité environnementale ou l'authenticité, ainsi que la fonctionnalité du logement sont particulièrement recherchées. La fonctionnalité inclue l'environnement du logement : la localisation en centre-ville est désormais particulièrement plébiscitée, après plusieurs décennies d'abandon des centres urbains.

⇒ Les friches industrielles

Dans la mesure où le développement des espaces économiques est envisagé en périphérie de ville, les friches industrielles en centre urbain constituent un réservoir foncier de premier ordre pour créer une offre de logements alternative au pavillon individuel.

⇒ Les espaces en mutation

Les espaces en mutation sont le 2^{ème} réservoir de la Ville de Bar-Le-Duc. Ce sont les secteurs qui changent d'affectation.

Le quartier de la gare, avec le redéploiement de la gare multimodale, est le principal espace barisien en mutation. L'espace profondément remodelé entre gare et canal peut accueillir des opérations immobilières originales, selon le motif de l'habitat dense de centre-ville (maison de ville ou modèle d'habitat "alternatif").

⇒ **Le centre-ville**

De nombreux efforts ont été développés à Bar-Le-Duc en matière de logement. Il s'agit aujourd'hui de mesurer l'offre actuelle et de l'adapter par rapport à la demande. Il s'agit pour cela d'utiliser un outil performant : l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (« O.P.A.H »), qui peut cibler prioritairement la vacance. Une réflexion est à mener avec la Codécom, désormais compétente en la matière.

1.2 - Préserver le cadre paysager de la ville

Les réserves foncières à vocation d'habitat sont très réduites à BAR-LE-DUC. Le stock est limité par une topographie escarpée. Par ailleurs, l'un des atouts de la cité des ducs de Bar réside dans le dialogue Ville-Nature. Si l'on veut gagner le pari du développement durable, il serait préjudiciable pour l'attractivité de BAR-LE-DUC de porter atteinte à ce cadre paysager de qualité.

Afin d'en assurer au mieux la préservation, il convient d'endiguer le phénomène du mitage en canalisant les constructions dans les secteurs d'ores et déjà équipés et cela autant que les disponibilités foncières le permettront.

Pour ceux des secteurs d'habitat diffus ne bénéficiant pas des équipements suffisants pour l'accueil de nouvelles constructions, il convient de procéder à une requalification de ces derniers soit par leur retour à l'état naturel soit par la construction de réserves foncières sous forme d'opération d'aménagement global, cohérente et qualitative.

L'extension de l'urbanisation doit donc rester soigneusement maîtrisée dans le cadre de la mise en place de procédures adaptées, afin que celle-ci puisse s'inscrire en continuité logique, naturelle et sans rupture, des prescriptions paysagères et environnementales pouvant être envisagées pour préserver le dialogue ville - nature.

1.3 - Anticiper l'émergence de nouveaux quartiers

⇒ **Emprise Gare / Centre de Tri :**

Il est difficile d'imaginer un cadre urbain vivant et attractif si l'on n'intègre pas les réflexions concomitantes à l'arrivée du TGV en Meuse.

L'arrivée du TGV sur le territoire barisien, c'est à la fois lointain et proche. L'enjeu pour les décideurs locaux est de préparer, dans le cadre d'une démarche partenariale et dans les meilleures conditions possibles sa venue. Il est trop tôt, en revanche, pour évaluer l'impact qu'aura la mise en service du train à grande vitesse sur l'économie locale. Les exemples de régions traversées par le TGV montrent que la situation est contrastée ; mais ils démontrent que seule une politique à la fois volontariste et réfléchie sait tirer profit de cette opportunité.

Pour BAR-LE-DUC, l'arrivée du TGV s'accompagne d'un projet de gare multimodale, afin de rediriger les flux internes et externes vers la gare meusienne. Cette intermodalité reconfigurera à terme le maillage des transports en commun intra et interurbains :

- La gare multimodale est le point de convergence des bus et trains TER qui rabattent les flux sud meusiens vers la gare TGV.
- A l'échelle barisienne, cette gare va « aspirer » les transports scolaires, accueillir les flux de visiteurs, et devenir un pôle d'échanges qui redistribuera les flux dans les différents quartiers de la ville.

Le quartier de la gare va donc être la nouvelle porte d'entrée sur BAR-LE-DUC et il faut être vigilant :

- à sa fonctionnalité : l'intermodalité va susciter une cohabitation entre piétons, bus, automobilistes qu'il va falloir gérer sur le plan urbain (création de site propre sur un boulevard urbain, schéma de circulation et offre de stationnement adaptée),
- à sa qualité urbaine : les usagers du TGV, les différents visiteurs seront en attente d'une image moderne de la Ville. Il importe de soigner cette porte d'entrée. Le traitement paysager des bords du canal et des boulevards urbains, l'utilisation de la perspective sur la Ville Haute seront donc des éléments décisifs pour valoriser l'image de BAR-LE-DUC.
- à la mixité de son contenu : la gare multimodale est l'occasion d'implanter un pôle tertiaire et de services susceptible d'attirer des investisseurs franciliens et locaux. Il est aussi possible d'y créer des zones d'habitat moderne,
- à sa position charnière : c'est l'occasion de créer des liens de part et d'autre du canal et de la voie de contournement. L'intégration du nouveau quartier dans la coulée verte et le barreau vert le long du canal (itinéraire cyclable) et sa greffe à la ZAC Theuriet est donc un enjeu majeur.

C'est pourquoi le traitement de la gare multimodale doit dépasser l'approche traditionnelle d'un « pôle d'échanges », et être l'occasion de développer un véritable quartier mixte d'habitat et d'activité, complémentaire au centre-ville historique et commercial.

- ⇒ **Gare routière actuelle** : la réaffectation de ce site à l'horizon 2008 doit être réfléchie dès 2006.
- ⇒ **Quartier Saint-Jean** : il faut prendre en compte l'existant (Quartier des Entrepreneurs - Hall des Brasseries), et le départ de la caserne des pompiers et de la dinique.
- ⇒ **Site Fédération**
- ⇒ **Centre-ville** (à redéfinir et reconquérir).

2 - Valoriser le cadre urbain et le rendre attractif

Le potentiel patrimonial de la Ville Renaissance a permis à la Ville de BAR-LE-DUC d'ambitionner une véritable politique de développement touristique. Cette richesse patrimoniale est également une plus value pour le cadre de vie des Barisiens et un gage d'attractivité de la Préfecture meusienne pour de nouvelles populations en quête d'un cadre de vie améliorée. L'entrée patrimoine est donc un levier privilégié pour activer le processus de reconquête urbaine de BAR-LE-DUC.

Aussi faut-il savoir composer avec ce patrimoine urbain divers, et ce, en agissant à trois niveaux :

- par la reconquête des bâtiments,
- par la valorisation des espaces publics,
- par la création d'outils de gestion urbaine adaptés.

2.1 - Réhabiliter et valoriser le patrimoine architectural

Notamment par un renforcement des règles et des contraintes architecturales à inscrire dans le règlement du PLU et par la réintégration de certaines poches d'habitat en tutoiement direct du secteur sauvegardé dans un zonage plus adapté à la préservation du patrimoine (zonage de centre-ville ancien).

⇒ **Reconquérir des friches patrimoniales pour un patrimoine vivant en s'appuyant notamment sur le label ville d'art et d'histoire**

Le patrimoine de BAR-LE-DUC est pénalisé par l'existence de « friches patrimoniales » (édifices remarquables inoccupés, faute de vocation et d'affectation clairement définies) qui sont des « coquilles vides », menacées par la spirale de la dégradation.

C'est le cas notamment de la halle de la ville haute qui a fait l'objet d'une expertise de faisabilité technique, financière et qui pourrait peut être intéresser un investisseur privé.

La ville, quant à elle, ne pourra seule mener à bien cette réhabilitation fort coûteuse. Tout comme il lui sera impossible de restaurer Gilles de Trèves sans des aides substantielles de nos partenaires institutionnels.

Moins spectaculaire mais tout aussi intéressant, le **patrimoine industriel** de BAR-LE-DUC présente de beaux édifices témoins de l'âge d'or des brasseries en centre-ville, le long du canal des Usines.

Le **quartier Saint-Jean** propose également quelques constructions intéressantes au niveau de l'architecture industrielle du XIX^{ème} siècle.

⇒ **Faire bénéficier les propriétaires privés d'une OPAH patrimoine (compétence intercommunale : CODECOM)**

La qualité du patrimoine architectural barisien repose en grande partie sur la cohérence des ensembles d'habitation en Ville Haute et Ville Basse. Pour entretenir et restaurer ce patrimoine, la Codécom active un dispositif d'incitation adapté, au travers notamment de la mise en oeuvre de Travaux d'Intérêt Architecturaux dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.).

⇒ **Capitaliser le label « ville d'art et d'histoire »**

- découverte et appropriation du patrimoine par la population,
- organisation d'animations jeune public,
- création d'un centre d'interprétation du patrimoine.

2.2 - Valoriser les espaces publics

La mise en valeur d'un patrimoine de qualité ne peut faire l'économie d'une réflexion autour des espaces qui les entourent. Cette réflexion est double :

- esthétique, pour créer un « socle » aux édifices remarquables,
- fonctionnelle, pour réguler les flux autour de ces édifices et permettre le recul pour admirer les façades.

⇒ **Des espaces publics apparaissent stratégiques dans le projet de valorisation patrimonial de la Cité :**

- Les **rues et places du coeur Renaissance de la Ville Haute**, du musée Barrois au palais de Justice, pour mettre en valeur l'ensemble cohérent de la Ville Renaissance.
- L'espace compris entre la **rue des Minimes**, le **boulevard de la Rochelle**, la **rue Rousseau** et la **rue Maginot** regroupe les principales artères commerçantes de BAR-LE-DUC. Elles sont bordées d'un patrimoine urbain remarquable, essentiellement constitué d'immeubles XVIII et XIX^{ème} pour la première et d'immeubles Renaissance tardive et XVIII^{ème} pour la seconde.

L'enjeu est de mener une réflexion générale pour un projet global de requalification du centre-ville.

- **La place Reggio, le parvis de l'église St-Jean ...**

⇒ **Identifier et animer des lieux de vie**

La requalification des rues et places de la Ville Haute, notamment sur la place Saint-Pierre, devra autoriser le développement d'espaces de vie.

En Ville Basse, il s'agira de reconquérir des espaces de vie et d'animation, dans le cadre d'une requalification du centre-ville.

2.3 - Améliorer les liens entre les quartiers

L'enjeu consiste à restaurer les liens manquants sur l'ensemble de BAR-LE-DUC. Cela renvoie à la question des déplacements entre les quartiers.

Aussi, pour restaurer les liens entre les quartiers, trois niveaux d'actions se complètent :

- la mise en réseau des espaces publics,
- la mise en évidence d'une trame verte, lien transversal entre les quartiers,
- la sécurisation des déplacements entre les quartiers pour les piétons et les cyclistes.

⇒ **Mettre en réseau des espaces publics**

- Mettre en réseau des espaces publics entre la place Reggio et la place Exelmans .
- Redonner une place privilégiée aux piétons en optant pour des aménagements similaires à ceux d'une zone 30 avec possibilité d'intégrer un itinéraire cyclable.
- Créer des liens entre les espaces publics de chaque quartier et jalonner ces circuits au moyen d'une signalétique spécifique (exemple : traitement en boulevard urbain des rues Allende et Sébastopol).
- Interconnecter les espaces publics avec les trames bleue et verte.

⇒ **Développer les échanges entre le centre-ville et le secteur « grande terre ».**

2.4 - Préserver et mettre en valeur les sites naturels et respecter l'environnement

⇒ **Mettre en évidence le dialogue Ville-nature**

L'un des premiers axes d'intervention est de préserver de l'urbanisation les coteaux qui sont de véritables niches écologiques. Ces derniers sont néanmoins menacés par une urbanisation diffuse, et certaines constructions provisoires commencent à se « durcir ». Il ne faudrait pas que ce phénomène de mitage porte préjudice à la qualité paysagère de BAR-LE-DUC. La qualité urbaine de la montée vers la Ville Haute repose autant sur la richesse patrimoniale que sur les nombreuses échappées visuelles sur les vergers des coteaux boisés.

Si la Ville Haute est minérale, BAR-LE-DUC est une ville verte, aussi la trame verte mérite-t-elle d'être remise à jour par l'ouverture d'une coulée verte du parc de Marbeaumont au parc du musée Barrois.

Le parc de l'hôtel de Ville et le parc du Musée Barrois sont les espaces charnières de cette coulée verte, aussi le parc vient-il d'être réaménagé.

L'aménagement de la rue de Saint-Mihiel est un point névralgique de l'aménagement de la coulée verte : il permet l'interconnexion entre la transversale verte (la coulée verte) et les barreaux verts (quais de l'Ormain, berges du canal de la Marne au Rhin, boulevards urbains du quartier de la gare).

⇒ **Redonner sa place au milieu aquatique**

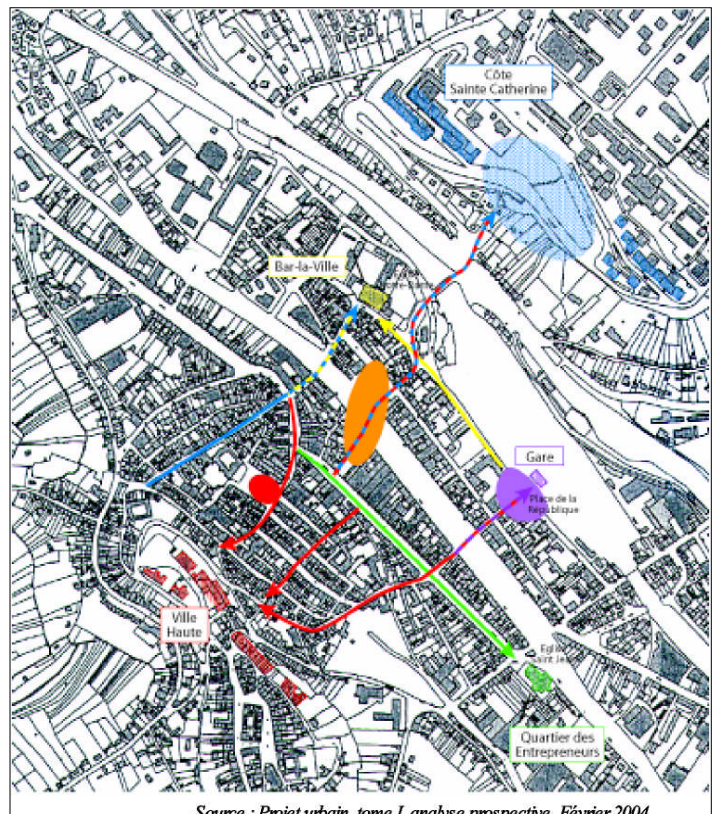
L'eau est également présente à BAR-LE-DUC, mais son parcours urbain reste confidentiel. Pour **redonner sa place au milieu aquatique**, des mesures comme la **réhabilitation et le réaménagement du canal des Usines** s'imposent.

Le canal des Usines a longtemps été un élément structurant de l'espace urbain barisien. Cette dérivation de l'Ormain crée une ambiance de Petite Venise remarquable en Ville Basse. Cependant, le canal est pénalisé par son très faible débit qu'il convient donc, dans un premier temps, de maintenir à un niveau minimum satisfaisant pour éviter en période d'étiage le caractère boueux de son lit et les odeurs pas toujours très agréables.

Le réaménagement du canal des Usines est une procédure en quatre temps :

- l'assainissement du canal,
- le réaménagement de son lit,
- la valorisation par un plan lumière des ponts et des entrées et sorties des passages en souterrain du cours d'eau,
- l'ouverture de cheminements piétons parallèles au cours du canal des Usines.

Les bords du canal de la Marne au Rhin devront également faire l'objet d'une reconquête par la création de promenades qui suivent intégralement leur parcours à travers le territoire communal de BAR-LE-DUC, à l'identique des quais de l'Ormain.



Source : Projet urbain, tome I, analyse prospective, Février 2004

3 - Dynamiser l'activité économique et la formation

RAPPEL

Le potentiel économique de BAR-LE-DUC est peu visible dans son environnement. C'est une Ville moyenne, qui peut valoriser davantage son statut de ville chef lieu en terme de rayonnement économique (sièges sociaux, antennes des structures de l'état ...).

Il est évident que les défis à relever pour la Ville de BAR-LE-DUC, dans le domaine du développement économique, rejoignent l'ensemble des défis auxquels le territoire doit faire face. Les défis économiques, ainsi que les actions nécessaires pour y répondre, sont par nature transversaux et pour réussir, la stratégie de mise en oeuvre implique une approche de partenariat avec d'autres acteurs publics et privés. La stratégie économique doit également aider à renforcer la notoriété et l'image de BAR-LE-DUC et participer à la définition du rôle territorial de BAR-LE-DUC.

*Il est important de noter que, dans le domaine des actions économiques, la Ville aura pour mission le plus souvent d'orienter ou d'impulser les opérations mais ne pourra être Maître d'Ouvrage. En effet, depuis la création de la **CODECOM**, la Ville de BAR-LE-DUC n'a plus la compétence économique, confiée à l'intercommunalité qui seule bénéficie désormais de financements de la part des partenaires départementaux, régionaux, nationaux et européens pour mener à bien ce genre d'actions.*

Le développement des activités économiques est gourmand de foncier. Ce dernier est une denrée relativement rare sur BAR-LE-DUC. Le développement, qui a lieu en périphérie d'agglomération, doit se soucier de son intégration paysagère pour ne pas être à l'origine d'un impact négatif en entrée de ville. D'où la nécessité **d'une politique qui instaure un développement raisonné des espaces économiques en périphérie.**

3.1 - Proposer une politique de développement raisonné des espaces économiques en périphérie en fonction des types d'activités

Dans le tissu existant des locaux peuvent être identifiés pour l'accueil de nouvelles entreprises : le site de la gare multimodale pourrait accueillir un pôle tertiaire qui compléterait l'offre existante. Des mécanismes pour faciliter l'accès au marché d'entreprise peuvent être proposés parallèlement à la Codécom.

Il s'agit d'identifier et développer les activités économiques et filières clés de la ville en mettant en place des actions pour améliorer l'environnement (formation accompagnement, accueil physique, animation etc.) et pour permettre aux visiteurs, entrepreneurs et autres investisseurs ou utilisateurs des services de bénéficier d'un soutien utile. Pour atteindre ce but, trois champs d'intervention ont été déterminés en accord avec la Codécom :

- Soutenir une politique touristique offensive et ambitieuse,
- Favoriser le développement des services et des commerces,
- Accompagner le développement économique des entreprises, des services, de l'emploi et de la formation.

3.2 - Favoriser l'accueil de nouvelles activités et accompagner le développement des entreprises et de l'emploi

L'amélioration de l'image de la Ville passe par la qualité de ses sites d'accueil et surtout par la promotion de ses savoirs faire, de ses services et de ses équipements.

Elle devra, entre autres, se faire :

- Par la définition d'un plan de promotion de la ville et par son intégration dans les réseaux de promotion départementaux et régionaux,
- Par une écoute des acteurs du développement économique afin de faciliter l'accueil d'entreprises,
- Par l'organisation d'événements et d'animations d'envergure régionale (facilitée par le réaménagement du Hall des Brasseries) par la Codécom.

⇒ **Mettre en place une réflexion globale de développement de sites économiques en liaison avec l'intercommunalité et les chambres consulaires :**

Chaque territoire qui souhaite accueillir des activités économiques doit identifier des lieux d'accueil adaptés aux besoins des entreprises. Cela peut prendre plusieurs formes : terrains, locaux existants (tertiaires ou industriels) ou friches à réaménager à proposer à la Codécom.

La stratégie doit également prévoir la promotion de l'esprit entrepreneurial, par exemple par des actions de communication dans les écoles et par l'accompagnement des porteurs de projets.

⇒ **Anticiper l'émergence d'un nouvel espace économique autour de la gare,**

⇒ **Accompagner la restructuration du centre commercial de la côte Sainte-Catherine, dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine (ORU) que la ville souhaite prioritairement mener sur ce quartier,**

⇒ **Veiller à ce que la ville dispose sur son territoire d'une offre adaptée aux attentes des entreprises (locaux, infrastructures d'accueil, services, ...),**

⇒ **Préserver la place privilégiée qu'occupe l'artisanat,**

⇒ **Améliorer l'image et la notoriété de Bar-Le-Duc pour attirer de nouvelles activités :**

L'amélioration de l'image de la Ville devra se faire par un positionnement différencié ou complémentaire avec les villes et les territoires de la Région (VERDUN, METZ, NANCY, le Triangle, etc). Ce projet passe par le développement des filières, l'amélioration de la qualité des sites d'accueil et surtout la promotion des savoirs faire et des compétences de la Ville. Cette promotion pourra s'appuyer sur l'arrivée du TGV, qui est un vecteur de soutien aux flux économiques.

L'ensemble de ces actions devra être mené dans le cadre d'une politique de promotion et d'animation plus large. Cette stratégie devra être définitivement mise en oeuvre avec le soutien et la coopération des acteurs spécialisés dans le domaine du développement économique (Chambres consulaires, CODECOM, agence de développement, associations de professionnels, ...).

3.3 - Susciter la création de nouvelles filières de formation

⇒ **Soutenir le développement des filières actuelles ou en devenir**

⇒ **Soutenir l'émergence de nouveaux savoirs faire**

L'enjeu pour la Ville est de limiter les départs des jeunes diplômés en accompagnant la création de nouveaux débouchés au sein du tissu économique local, et de filières de formation qui confortent le développement des secteurs économiques.

Ainsi, il s'agit pour la Ville de BAR-LE-DUC :

- de soutenir les organismes de formation et d'enseignement supérieur existants
- d'accompagner la démarche de création de nouvelles filières de formation en fonction des besoins identifiés dans les entreprises
- de promouvoir la création d'entreprises auprès des jeunes diplômés afin qu'ils s'installent dans le bassin d'emploi de Bar-Le-Duc

3.4 - Soutenir et favoriser une politique touristique offensive et ambitieuse

⇒ Transférer à la Codécom, le tourisme est un secteur économique à part entière :

A ce titre il doit faire partie intégrante de la stratégie de développement économique. C'est un secteur porteur en terme de création de valeur, d'emplois, d'entreprises mais aussi d'une image dynamique.

⇒ Soutenir une stratégie touristique durable :

Il s'agit donc de mettre en place une stratégie touristique qui se fixe comme objectifs de :

- Promouvoir de façon efficace le potentiel touristique barisien,
- Créer de nouveaux « produits » pour attirer davantage de visiteurs et les fixer plus longtemps sur le territoire,
- Soutenir et diversifier l'offre d'hébergement.

⇒ Favoriser l'animation touristique de la ville :

Il s'agit de pérenniser et de promouvoir les actions suivantes : mises en lumière, Festival RenaissanceS, salon des antiquaires, foire aux vieux papiers, etc, ...

Cette stratégie devra faire l'objet d'une réflexion globale avec les principaux partenaires de la Ville dans le domaine : CDT, CRT, Pays d'accueil, CODECOM, ... Elle devra permettre d'identifier les produits et les rendre accessibles au plus grand nombre, augmenter et promouvoir l'offre touristique.

4 - *Pérenniser les services à la population*

Les différentes opérations de requalification urbaine permettront d'améliorer le cadre de vie des Barisiens. Mais il faut éviter l'écueil du « musée à ciel ouvert ». L'attractivité d'une ville réside aussi dans l'animation des rues, la possibilité de sortir, de se détendre, de se cultiver - tout ce qui constitue la vie locale.

Il s'agit de pouvoir conforter les structures phares de la ville : théâtre, musée, école de musique agréée, médiathèque, centre nautique, ... Trois niveaux d'actions permettront de pérenniser la bonne animation de la Cité :

- en continuant de doter les quartiers d'équipements socioculturels de qualité,
- en identifiant et animant des lieux de vie (marché, terrasses, espaces de convivialité) au sein de la Cité,
- en affirmant le rayonnement culturel de la ville, et en soutenant la programmation et la promotion de spectacles.

4.1 - Se doter d'équipements répondant aux besoins d'une ville chef lieu

- ⇒ ***Affirmer le statut de ville chef lieu par des équipements structurants (gare multimodale - Pôle santé – infrastructures routières – hall des expositions),***
- ⇒ ***Revendiquer le maintien des grandes administrations et des grands services,***
- ⇒ ***Amplifier l'influence et le rayonnement de Bar-Le-Duc.***

4.2 - Maintenir et développer les services à la population (services publics, associations, commerces, vie de quartiers, écoles, ...)

- ⇒ ***Poursuivre l'effort d'équipements des quartiers***

Le niveau d'équipements de proximité de BAR-LE-DUC est élevé et bien réparti entre les quartiers barisiens. Il est nécessaire de maintenir l'effort d'équipements des quartiers en veillant à la cohérence de leur développement.

Cette réflexion doit être menée en collaboration avec les Comités de Quartier.

- ⇒ ***Conforter le développement des services et des commerces***

La modernisation des services à la population, que ce soit par le développement de l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication ou par le regroupement de pôles de compétences, réclame la mise en place de dispositifs permettant au territoire de rester compétitif.

Quelques projets répondant à ces défis sont déjà identifiés :

- Aménager le Centre-Ville et des grands axes commerciaux (ex : Boulevard la Rochelle),
- Créer des zones de stationnement,
- Soutenir le développement du pôle santé,
- Mettre en oeuvre des projets de service en partenariat avec les Villes du Triangle.

- ⇒ ***Conforter les structures phares de la ville***

- Equipements sociaux (centres sociaux, pôle petite enfance, espace Sainte Catherine, ...).
- Equipements sportifs (stade de Marbeaumont, gymnases, centre nautique),
- Equipements culturels (théâtre, musée, médiathèque ...).

4.3 - Poursuivre le développement social de la cité en direction des personnes âgées, de la jeunesse, de la petite enfance et des populations en difficulté

- ⇒ ***Conserver le niveau de prestations sociales offert à la population tout en les adaptant à l'évolution des besoins,***
- ⇒ ***Maintenir un ensemble de services autour de l'école (garderies, restaurants scolaires, PEL, classes de découverte, ...),***
- ⇒ ***Adapter les services de la petite enfance à l'évolution des besoins des ménages :***

La création d'une crèche multi accueil sur la Côte Sainte-Catherine est justifiée par les nouveaux besoins en services et la volonté de faire de ce quartier un pôle d'animation privilégié de la Cité.

- ⇒ ***Offrir des services diversifiés aux personnes âgées***

La Ville privilégie le maintien à domicile des personnes âgées qui le désirent. Cela implique d'adapter leur habitat à leur situation.

Il conviendra de rendre réactif l'environnement de services aux besoins spécifiques des personnes âgées : portage de repas, aide-ménagère, soins et coiffeur à domicile ...

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat thématique « maintien à domicile » pourra être envisagée.

La procédure pourra, entre autres, aider à financer le diagnostic d'un ergothérapeute, pour évaluer les travaux d'adaptation à réaliser.

Lorsque le maintien à domicile n'est plus envisageable, les personnes âgées doivent pouvoir intégrer une structure adaptée. L'idée est de mettre en place une mixité intergénérationnelle, vecteur de lien social.

5 - Faciliter la mobilité dans la ville

La problématique de la gestion des flux de circulation est indissociable de la réflexion sur la qualité et le développement durable des espaces. La gestion économe et « écologique » des espaces principalement voués à la circulation est un pan stratégique du développement urbain futur. Aujourd'hui, la voiture doit se faire plus discrète dans le paysage urbain.

5.1 - Structurer les flux de circulation et organiser le stationnement

⇒ **Offrir du stationnement en capacité suffisante, mais plus discret**

Il faut favoriser le stationnement en ouvrage en contrepartie de places de stationnement qui pourraient être supprimées en surface, dans le centre-ville et dans le quartier Renaissance, dans l'optique d'une politique économe des consommations de surfaces de stationnement (un premier projet est à l'étude sur la Ville Haute).

⇒ **Intégrer la problématique des flux de circulation et de stationnement dans la réflexion sur les projets à venir (nouvelles activités – quartiers gare et Saint-Jean)**

5.2 - Sécuriser les déplacements doux entre les quartiers

Si on veut restaurer des liens entre les quartiers, la mise en réseau des espaces publics ne saurait suffire. Il faut rendre les déplacements « doux » aussi aisés que possible :

- en créant des itinéraires cyclables entre les différents quartiers (transversale entre Marbeaumont et le canal des Usines, liaison entre le quartier Libération et le centre-ville, cheminement le long de l'avenue Gambetta),
- en aménageant des zones 30 en centre-ville pour assurer la cohabitation des usagers (dans le cadre de la mise en réseau)
- en reconsidérant le carrefour de Marbeaumont,
- en sécurisant les flux piétonniers entre le centre et le quartier de la Libération d'une part, et les infrastructures scolaires et la gare d'autre part. Cela passe par la création ou l'aménagement de voies à dominante piétonne.

5.3 - Améliorer la signalétique et estomper le caractère routier des entrées de ville

⇒ **Estomper le caractère routier des entrées de ville**

Les entrées de ville de BAR-LE-DUC sont dominées par leur caractère routier et n'invitent pas les automobilistes à décélérer.

Les entrées de ville nécessitent donc un traitement personnalisé, qualitatif, pour valoriser l'image de la cité, mais également inciter l'automobiliste à pénétrer dans l'espace urbain à allure réduite.

⇒ **Ne pas négliger l'image de BAR-LE-DUC à partir du ferroviaire,**

⇒ **Préserver le visuel environnemental des entrées de ville,**

⇒ **Mettre en place une signalétique mesurée entre le centre-ville et les zones périphériques, adaptée à la réglementation et au label « ville d'Art et d'histoire ».**

⇒ **Créer des liens entre les espaces publics de chaque quartier et jalonner ces circuits au moyen d'une signalétique spécifique (exemple : traitement en boulevard urbain des rues Allende et Sébastopol).**